



**Appel à candidatures - offre d'emploi temporaire 2024
pour recruter en contrats à durée déterminée des
« agents d'accueil saisonniers - médiateurs »
du Parc national des Pyrénées**

Statut

**Poste saisonnier à plein temps sous contrat à durée déterminée
du 3 juin au 27 septembre 2024 - fonctionnement par équipe de deux**

Le Parc national des Pyrénées

Le Parc national des Pyrénées a été créé le 23 mars 1967. Il est l'un des plus anciens des dix parcs nationaux de France. Il est organisé en deux zones : la zone cœur (45 000 hectares) réglementairement protégée et l'aire d'adhésion composée de 64 communes et quelques 40 000 habitants. Il est doté de fabuleux paysages et d'une richesse floristique et faunistique exceptionnelle. Il œuvre à la connaissance de ce patrimoine, le protège et le gère. En montagne tout comme dans les vallées, tous les publics sont accueillis.

Le Parc national des Pyrénées développe des actions de sensibilisation et met en œuvre des animations à destination du grand public, des habitants de vallées, des scolaires et pour les personnes en situation de handicap et d'insertion.

Le Parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Il soutient, grâce à sa charte du territoire, la valorisation d'un patrimoine naturel et culturel. Il favorise un développement patrimonial des vallées en apportant une aide technique et financière aux communes et à leurs regroupements, aux socioprofessionnels, aux associations...

La charte du Parc national des Pyrénées a été approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013. Il s'agit d'un projet de territoire qui définit des objectifs et des engagements de collaboration et de partenariat avec les acteurs du territoire pour une durée de quinze ans.

Un plan d'actions a été arrêté, il est notamment décliné par des conventions d'application de la charte du territoire en cours de signature avec les communes et les personnes morales à vocation intercommunale, et des conventions de partenariat diverses et variées.

La déclinaison de la charte doit être conduite, sur le territoire, avec l'ensemble des partenaires socio-économiques, les élus, les associations et les habitants.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Pyrénées

Le Parc national des Pyrénées est présent à Tarbes avec son siège et sur trois unités territoriales : Béarn / vallée des Gaves / vallée d'Aure.

Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du Chef d'Unité territoriale dans laquelle il intervient. Il est basé dans les locaux du Parc national des Pyrénées à :

- Laruns pour le Béarn,
- Arrens Marsous pour le Val d'Azun – Hautacam,
- Saint Lary Soulan, pour la vallée d'Aure.

Missions

La mission d'agent d'accueil saisonnier - médiateurs est de renforcer l'information des visiteurs sur les sites les plus fréquentés du cœur de Parc afin de manière générale de prévenir des atteintes à l'environnement, inviter au respect de la réglementation mais aussi plus particulièrement de faire de la sensibilisation pastorale pour prévenir les risques de conflits avec les chiens de protection des troupeaux.

Pour la saison estivale 2024, trois ou quatre binôme d'agents d'accueil saisonniers assureront ces missions sur chacun des trois secteurs principaux : Béarn / Val d'Azun, Hautacam, Rioumajou. Afin d'assurer une présence de terrain la plus importante possible et y compris sur quelques jours fériés, ainsi que quelques dimanches particulièrement fréquentés, l'emploi du temps pourra être irrégulier dans la semaine. Un médiateur « volant » pourra assurer les missions de renfort ponctuels des binômes le nécessitant ou pallier les éventuelles absences (*repos, empêchement*) de manière à assurer la continuité de la mission.

Le Parc national des Pyrénées assure aujourd'hui une mission d'accueil des publics et de sensibilisation/éducation portée par les agents permanents avec :

- l'accueil réalisé toute l'année dans les maisons du Parc national des Pyrénées,
- un réseau d'offices de tourisme partenaires, relais d'information du Parc,
- un programme de rendez-vous du Parc chaque semaine en été et certains week-ends du printemps et de l'automne pour mieux connaître le territoire et les actions du Parc, à destination des habitants et des touristes.

Sur les sites fortement fréquentés en période estivale, des atteintes à l'environnement sont régulièrement constatées, en particulier par méconnaissance de la réglementation en cœur de Parc et des enjeux naturalistes du territoire.

L'accroissement de la fréquentation au cours de l'été 2020 a souligné ce besoin d'accompagnement de la fréquentation sur ces sites emblématiques et fragiles. L'établissement public souhaite prévenir ces atteintes par un renfort d'accueil et d'information des visiteurs assuré par des agents temporaires déployés sur le terrain durant la période estivale. Cette mission vise donc à renforcer la qualité de l'accueil sur le territoire du Parc dans ses lieux les plus emblématiques.

De même, ces secteurs sont également des zones d'élevage extensif qui accueillent chaque année des troupeaux transhumants (*ovins et / ou bovins*) pendant la période estivale (*de juin à septembre en général*).

De nombreux troupeaux sont aujourd'hui gardés par des bergers et des chiens de protection (*patous*) afin de les protéger des prédateurs. Aussi, pour permettre aux différents usagers du territoire de partager ces grands espaces, il convient de prévenir d'éventuelles interactions entre ces chiens et les visiteurs (*randonneurs, cyclistes VTT...*).

La mission des agents d'accueil saisonniers visera donc à sensibiliser sur les comportements à tenir et également à assurer un lien et un partage d'informations entre éleveurs et touristes (*localisation des troupeaux, conduite à tenir...*).

Après une période de formation théorique et pratique de 2 semaine environ avec les différents partenaires du territoire, les agents d'accueil saisonniers en binôme, devront aller au-devant des visiteurs sur des sites fortement fréquentés, pour :

- accueillir, informer, orienter et sensibiliser les visiteurs du Parc national sur son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sa protection, les informer sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation;
- participer à l'information du public sur la conciliation des usages, les codes et comportements adaptés à la montagne en particulier avec les troupeaux et les chiens de protection,
- rencontrer des éleveurs et bergers pour connaître leurs pratiques et la localisation des troupeaux,
- participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire,
- faire un retour des observations de terrain (*fréquentation, infractions, observations diverses*).

La mission se déroule essentiellement en extérieur sur les sentiers de randonnée, au contact du public. L'action quotidienne du binôme sera encadrée par les agents permanents du Parc national des Pyrénées en poste sur le secteur d'intervention.

Cette opération bénéficie du soutien du Fonds vert – France – nation verte – et du plan d'action national loup du ministère en charge de l'écologie.

Compétences

- capacité de travail en extérieur et bonne condition physique indispensable,
- pratique et goût pour la randonnée en moyenne et haute montagne,
- bonne capacité relationnelle et de communication,
- sens de la présentation, de la discipline et du travail en équipe,
- connaissances du territoire et des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels et culturels souhaitées,
- connaissances agricoles sur le pastoralisme et sur les chiens de troupeaux appréciées (*ne pas avoir peur des chiens*),
- la pratique d'une langue étrangère (*anglais, espagnol*) serait un plus,*
- 20 ans minimum à la date du 3 juin 2024

Diplômes, expérience et niveau de formation

- formation ou expérience en accueil / environnement et / ou agriculture souhaitée,
- permis de conduire B exigé,

Conditions de travail

- mise à disposition d'un véhicule administratif du secteur d'affectation pour le binôme.
- le port de la tenue fournie par le Parc national est obligatoire,
- respect strict des règles en matière de sécurité (*conditions d'interventions, équipements de sécurité, protocoles de formation continue, sécurité en montagne...*),
- capacité à utiliser de nombreux matériels qui doivent être contrôlés et entretenus (*manutention, déplacement, sécurité terrestre et de montagne, fascicules et mallettes pédagogiques*),

- en période de grande affluence touristique (*14 juillet – 20 août*) : renforcement de la mission avec présence sur le terrain cinq à six jours par semaine répartis sur les périodes du lundi au dimanche, ainsi que les jours fériés,
- les jours de mauvais temps, possibilité de s'installer dans les locaux du Parc (*formalisation des retours ou autre travail administratif*) mais l'essentiel de la mission sera d'être présent sur le terrain à la rencontre des visiteurs,
- une formation initiale des agents recrutés est organisée par le Parc national des Pyrénées. Elle se déroule au siège du Parc national et sur le terrain pendant environ trois semaines.

Conditions d'accueil et de gratification

- l'emploi s'exerce dans le secteur du Parc national des Pyrénées de référence (*Laruns – Ossau / Arrens Marsous - vallée des Gaves / Saint Lary Soulan – vallée d'Aure*),
- la rémunération se fait sur la base de la valeur ad minima du SMIG au 1er janvier 2024,
- le recrutement et la rémunération sont réalisés soit par une agence de travail temporaire – prestataire du Parc national des Pyrénées – ou bien par le Parc national des Pyrénées lui-même au titre d'un contrat de droit public,
- la durée du temps de travail hebdomadaire est de 35 heures,
- il n'est pas prévu de prise en charge de l'hébergement et de la restauration des agents vacataires. Il relève de leur responsabilité,
- l'embauche est précédée par une visite médicale obligatoire,
- le responsable hiérarchique est le chef de secteur du Parc national des Pyrénées.

Candidature pour les emplois temporaires des « agents d'accueil saisonniers - médiateurs »

Monsieur Stéphane GIPOULOUX, Chargé de mission pastoralisme au service connaissance du Parc national des Pyrénées, peut fournir tous éléments techniques sur les missions – stephane.gipouloux@pyrenees-parcnational.fr

Le candidat devra fournir pour le **vendredi 29 mars 2024 à 12 heures**, délai de rigueur, au siège du Parc national des Pyrénées et à l'adresse suivante :

Madame la Directrice du Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Une candidature comprend :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation.

Le candidat exprime, dans sa lettre de motivation, le site pour lequel il est candidat (*une candidature – lettre et curriculum vitae - par site – si candidat sur plusieurs sites – adresser plusieurs dossiers et indiquer ordre de priorité*) :

- ➡ Laruns – Ossau – Pyrénées-Atlantiques,
- ➡ Arrens Marsous – vallée des gaves - Hautes-Pyrénées,
- ➡ Saint Lary Soulan – vallée d'Aure – Hautes-Pyrénées.

Les candidatures exprimées par voie postale ou transmises sur :

yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

seront prises en considération.

Fait à Tarbes, le vendredi 9 février 2024
www.pyrenees-parcnational.fr